COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre de l'achat mutualisé d'une balayeuse et d'une désherbeuse autoportée, il a été convenu que le matériel soit conduit par le même employé.
Utilisé principalement par la commune de St-Galmier, c'est un employé municipal baldomérien qui est mis à disposition pour assurer ces prestations : pour le balayage, à raison d'une demi-journée par mois sur une base journalière de 4 heures, temps de trajet compris ;
La désherbeuse, quant à elle est mis à disposition à la demande.
Le coût horaire est variable, en fonction du grade de l'agent.
Le paiement est rétroactif, en régularisation de l'année écoulée.

Convention adoptée à l'unanimité.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MAISON RAGEY

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jeudi 12 décembre à 16 h 30 pour l'analyse des offres reçues concernant la réalisation des travaux de réhabilitation de la maison Ragey.
44 entreprises ont répondu dont 10 de destruction-démolition-maçonnerie lesquelles sont de nouveau en consultation, suite aux travaux réalisés en interne par les employés communaux.

Les offres retenues et présentées sont les suivantes :

-	Charpente	Joël Reynaud	23 635.62 €
-	Façades	Fernandez	31765.60 €
-	Menuiseries intérieures	Menuiserie du Forez	23 799.30 €
-	Platerie peinture	AM Plastiques	62 497.21€
-	Electricité chauffage	Noailly	35 929.50 €
-	Désamiantage	Arnaud démolition	6 350 €
-	Sol mince	Chazal	4 926 €

Les offres concernant la maçonnerie, les menuiseries extérieures, la serrurerie, le carrelage et la plomberie sont en renégociation.

Offres approuvées à l'unanimité du conseil.

Une subvention de 40 000 € est attendue de SEM et 15 000 € de la Région.
Ces travaux pourraient débuter dès février 2020, et s'étaler sur une année.

3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif ont été présentés au conseil métropolitain du 3 octobre 2019.
Dans le respect de l'article D2224-3 du CGCT, le CM a reçu une présentation de ces rapports

Prix et qualité du service de l'eau potable

	Métropole	**Chamboeuf**	
	2018	2017	2018
Abonnés	189 591	650 1659 habitants	674 1 703 habitants
	25 434 785 m^3 distribués	77 251 m^3 importés	73 538 m^3 importés
m^3 consommés par les habitants	20 143 545	63 308	65 402
Consommation moyenne jour	137 l/hab/jour		
Prélèvements réalisés conformes aux normes	99.72 %	100 %	
Km de réseau	2 549	28,403	
Usine de production	9	-	
Réservoirs	135	1	
Rendement moyen du réseau	82,1 %	85,08 %	92.13 %

Référence tarifaire : la part variable de 0,2976 €/m^3 et la part fixe de 11.10 € ont été délibérées en conseil municipal le 22 décembre 2016
Au 1er janvier **2019**, une facture de **120 m^3** s'élevait à **340.12 €** (TTC) contre 345.61 € en 2018.
La répartition de la facture est la suivante :

- part délégataire 72,20 %,
- part collectivité 13.76 %,
- agence de l'eau 5,21 %,
- taxes 8,82 %.

Il n'y aura pas d'évolution tarifaire en 2020.

Pour rappel, la ressource en eau du service est assurée par des importations au Syndicat mixte de production du forez sud (SYPROFORS). A compter du 1er janvier 2021, la SAUR en sera le nouveau concessionnaire.
A Chambœuf, le service de distribution est confié à SUEZ jusqu'au 31 décembre 2024.

Assainissement
A l'échelle de la Métropole, on peut retenir quelques chiffres pour l'exercice 2018 :
184 465 abonnés, 51 stations d'épuration, une redevance de 1,87 € TTC/m^3, 6725 usagers à l'assainissement non-collectif.

La commune de Chambœuf dépend de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Les eaux usées des **582** abonnés bénéficient de la station d'épuration de Saint-Galmier.
Le service d'assainissement non collectif est géré par le SIMA Coise pour **82** usagers sur notre commune ; la redevance pour le contrôle annuel de bon fonctionnement est de 125 € HT.

Le réseau de collecte du système d'assainissement communal est considéré conforme.
La performance de la station d'épuration de St-Galmier est considérée non-conforme, en surcharge hydraulique. Un programme de remise à niveau s'étalant sur 5-10 ans doit prochainement commencer pour un montant estimé entre 15 et 20 millions d'euros.

Référence tarifaire : la part variable de 0,91 €/m^3 et la part fixe de 16.72 € ont été délibérées en conseil municipal le 22 décembre 2016.
Au 1er janvier 2018, une facture de 120 m^3 s'élevait à 158.31 € TTC, avec la répartition suivante :

- part communale : 80 %,
- Agence de l'eau : 11 %,
- Taxes : 9 %.

Rapports adoptés à l'unanimité

4. DECISION MODIFICATIVE

Suite à la dissolution de la CCPSG, il s'agit d'intégrer une recette d'un montant de 158 000 €.
Décision modificative adoptée à l'unanimité.

5. CESSION DE PARCELLE

Il est proposé de céder une partie du chemin rural de Terre Rouge (environ 50 m2) à M. et Mme Méon (ancienne maison Bayard) leur permettant d'accéder plus facilement à leur propriété. Cette cession se fera dans les conditions suivantes : les frais de géomètre, les frais actes notariés seront supportés par l'acquéreur ; prix d'acquisition du terrain fixé par le service des domaines.

Le cabinet Systra foncier préparera l'acte administratif.

Proposition approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Admission en non-valeur de produits non recouvrables : somme inférieure à 50 € pour des impayés cantine et garderie. Adopté à l'unanimité.

- Tarifs droit de place des marchands-ambulants proposé à 50 € par an. Adopté à l'unanimité.

- Boulangerie : différentes propositions de reprise mais rien ne peut se faire dans un délai de deux mois du fait de la liquidation judiciaire.

- Rencontre du nouvel acquéreur du restaurant « les terres rouges » qui proposerait entre autres de la restauration sur réservations (séminaire....). La vente sera **faite sans changement de destination**.

- Patrice Lafarre nous rend compte d'une visite de «France Nature environnement » et de la Bulle verte.
Le village pourrait obtenir le label « Zéro phyto » dès 2021 si le problème de traitement des allées du cimetière est résolu. Des essais pourraient être menés pour enherber les allées.